



Capsule virtuelle
1^{er} décembre 2023

Le Courant

Syndicat de l'enseignement de la Rivière-du-Nord

Coups de traitement pour les journées de grève

200 vs 260

Puisque le calendrier scolaire compte 200 jours et que nous avons un traitement annuel, chaque journée de travail représente $1/200^e$ de notre traitement annuel. Cependant, il y a plusieurs années, nous avons fait le choix de ne recevoir que $1/260^e$ de notre traitement afin d'être rémunéré toute l'année.

Coupe de traitement

Donc chaque journée d'absence représente $1/200^e$ du traitement annuel, que ce soit pour une maladie ou toutes autres raisons. Avez-vous remarqué que lorsque l'on vous paie les journées de maladie restantes en fin d'année, celle-ci sont payées au $1/200^e$ et non au $1/260^e$? Ainsi, dans le cas d'un congé planifié (retraite progressive, CST, congé différé, etc.) même si votre rémunération n'est pas de 100 % du traitement annuel, la coupe de traitement elle, sera à la hauteur d'une rémunération à temps plein afin de financer votre congé ainsi que tout autre congé (Noël, relâche, été...).

Ainsi, une personne bénéficiant d'une retraite progressive au minimum permis de 40 % pourrait se retrouver au crédit pour une période de paie où il y aurait plusieurs jours consécutifs d'absence non couverts par les journées de maladie. Une autre, étant déjà en congé pendant l'absence, ne subirait aucune coupe de traitement.

Il est donc normal que lors d'une journée de grève vous subissiez une coupe de $1/200^e$ du traitement annuel si votre présence au travail était prévue. Si toutefois vous croyez que votre cas comporte une certaine particularité, veuillez communiquer avec nous pour nous en faire part afin que nous puissions vous éclairer ou faire en sorte de remédier à la situation.

Coups possibles à venir

À la suite d'une rencontre avec les ressources humaines du CSSRDN, nous avons appris que la paie du 14 décembre sera une paie régulière et que si la grève a lieu du 8 au 14 décembre, ce sera la paie du 22 décembre qui sera amputée.

Sylvain Côté
Trésorier et responsable des médias
scote@sern.qc.ca